

Cotisations 2025	Montant de la cotisation
Membre individuel	10 €
Commerçant (hors hébergements et restaurants)	52 €
Hôtel	48 € par étoile + 1,50€ / chambre
Restaurant - moins 50 couverts	52 €
Restaurant - plus de 50 couverts	82 €
Meublé tourisme	52 €
Gîte d'étape et auberge collective	52 €
Chambre d'hôte	45€ + 2 € / chambre
Camping - moins de 50 emplacements	52 €
Camping - plus de 50 emplacements	82 €
Village vacances, centre d'accueil	82 €
Prestataire d'activité - culturel	52 €

Vous êtes propriétaire de différents types d'hébergements selon la liste ci dessus, vous devez justifier d'une adhésion par famille d'hébergement pour bénéficier des mises à jours (exemple vous êtes propriétaire d'un gîte de groupe et d'un camping vous devez souscrire à 2 adhésions).

à l'exception de :

- Vous êtes propriétaire d'une activité de loisir qui propose de la restauration : une seule adhésion sera facturée.

Pour les activités de loisir une adhésion par site (Exemple vous êtes propriétaire d'un bowling sur une commune et d'une activité de location de vélos sur une autre vous devrez souscrire à 2 adhésions pour être référencé).

Les prestataires d'activités culturelles ayant un caractère commerciale doivent être adhérents pour être référencés.



2, place du Clauzel
43000 Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 09 38 41
Mail: contact@lepuyenvelay-tourisme.fr

www.lepuyenvelay-tourisme.fr